RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n° 20180509-0055

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq du mois de septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 28 Août 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents: 15
Mme Béatrice ALLOSIA. M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Andrée FESTA, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 4
M. Pierre-Yves MOTTE, M. Benoît GOSSELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : 4
M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à M. Christian PARPILLON, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLION.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

MARCHE PUBLIC CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA NOUVELLE GENDARMERIE ET LE CŒUR DE VILLAGE – LOT N°2

Monsieur Le Maire :

Rappelle les différentes délibérations concernant le projet d'aménagement d'une liaison douce entre la nouvelle Gendarmerie et le cœur de village. Il énonce qu'un appel à concurrence a été lancé le 12 juillet 2018.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la CAO réunie le 22 août 2018 à 9h00, deux offres ont été reçues. La CAO s'est réunie le 4 septembre 2018 à 20h30 afin de retenir une entreprise pour le lot n°2 (voirie) au vue du rapport d'analyse des offres.

Précise qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la CAO a jugé l'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI la mieux classée.

Le Maire propose à l'assemblée de retenir l'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI qui aura formulé l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre étant de 182.920,30€ HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré:

- Accepte de retenir l'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement d'une liaison douce entre la nouvelle gendarmerie et le cœur de village (lot n°2) pour un montant de 182.920,30€ HT ;
- Charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	4
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 5 septembre 2018

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20180905-20180509-0055-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/09/2018
Publication : 07/09/2018